

A blurred, high-angle photograph of a busy crowd of people walking through a modern, brightly lit interior space, possibly a transit hub or office lobby. The motion blur creates a sense of constant activity and movement. The colors are muted, with a palette of blues, greys, and soft pastels, except for a few brighter spots like a red shirt and a yellow top.

leem

LES ENTREPRISES
DU MÉDICAMENT

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

RAPPORT 2011



SOMMAIRE

Chiffres clés de l'industrie du médicament en France	06	
Gouvernance	08	
Éthique et transparence	12	
Politique sociale	16	
Engagements sociétaux	22	
Performance environnementale	26	
Résultats des actions de la Convention de progrès	30	
Quelques actions RSE des entreprises du médicament	32	
Annexes	40	
Glossaires et liens utiles	42	

Qu'est-ce que le Leem ?

Mobilisées pour faire de la France l'un des grands pays des sciences du vivant, les entreprises du médicament implantées dans l'Hexagone sont représentées par le Leem ("Les Entreprises du Médicament"), qui défend leurs intérêts et assure la promotion de leur démarche collective.

Le Leem est l'interlocuteur des pouvoirs publics, des autorités de santé nationales et européennes, des professionnels de santé et des associations de patients.

Il est le garant de l'élaboration des règles d'éthique et de déontologie de la profession.

Enfin, il promeut les démarches collectives de progrès, de qualité et de valorisation du secteur en matière de progrès thérapeutique, de bon usage du médicament et de responsabilité sociétale (RSE).

Créé il y a plus de 130 ans, le Leem compte aujourd'hui près de 270 entreprises adhérentes, qui réalisent plus de 93 % du chiffre d'affaires total du médicament en France.



Trois questions à Christian Lajoux, Président du Leem

Que reprenez-vous de l'année 2011 ?

2011 restera dans les esprits, à plusieurs titres, comme une année charnière pour les entreprises du médicament opérant en France. Comme tous les pays européens, la France a été confrontée à la crise de la dette, qui s'est accompagnée pour notre secteur par la mise en place d'importantes mesures de régulation des dépenses de médicaments ; dans le même temps, l'affaire Mediator et ses conséquences ont entraîné une profonde transformation des procédures d'évaluation et de mise sur le marché du médicament.

Comment analysez-vous l'environnement des entreprises du médicament ?

Notre industrie connaît depuis plusieurs années une mutation importante de son modèle de R&D et de son modèle industriel. L'avenir n'est plus à la production de médicaments "de masse", élaborés pour une population large de patients. Nous allons de plus en plus vers des solutions plus personnalisées, plus efficaces et plus sûres, faisant appel aux progrès de l'imagerie, du diagnostic, des biomarqueurs et des dispositifs médicaux. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de la médecine, qui exige de la part de nos entreprises l'adaptation d'un modèle uniquement basé sur la chimie traditionnelle vers un modèle intégrant de plus en plus les biotechnologies. Pour des entreprises de haute technologie comme les nôtres, soumises à une concurrence internationale de plus en plus intense, cette mutation est exigeante, et nous tâchons de la mener dans un dialogue constant avec les pouvoirs publics, afin de partager une vision stratégique commune des enjeux scientifiques, industriels et sociaux.

“ La mutation de notre industrie intègre de vrais engagements RSE

En termes de RSE, quelles marges
de progrès envisagez-vous ?

Le progrès scientifique ne s'interrompt jamais : il en va de même pour le progrès de nos pratiques en matière de RSE. Dans ce domaine, nous ne voulons pas nous payer de mots ou de formules creuses : nous nous engageons ! Sur le plan de nos pratiques, cette année 2011 a ainsi vu la création du Comité de Déontovigilance des Entreprises du Médicament, le Codeem, afin d'assurer de façon indépendante le respect des dispositions déontologiques de notre secteur.

Mais notre ambition RSE ne s'arrête pas là. Le document que nous vous invitons à découvrir, décline dix engagements concrets en matière d'éthique et de transparence, de performance sociale, sociétale et environnementale. Ces engagements irriguent tous nos champs de responsabilité. Formulés noir sur blanc, ils nous obligent.



CHRISTIAN LAJOUX PRÉSIDENT DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT

Chiffres clés de l'industrie du médicament en France en 2011



Économie

Cartographie des entreprises du médicament

316 entreprises sur le sol français en 2011.

27,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisé en France en 2011, soit une progression de 0,3%.

4,6% La France représente 4,6 % du marché mondial du médicament (2010).

Un secteur stratégique et un investisseur majeur

22 milliards d'euros d'exportations réalisées en 2011.

7% En 2010, les exportations de produits pharmaceutiques ont représenté : des exportations totales de la France, derrière l'aéronautique/aérospatial.

5 milliards d'euros investis en France dans la R&D en 2008, soit 12,5 % du chiffre d'affaires.



Social

Le secteur compte un effectif de :
103 900 personnes en 2010
soit une baisse de 2,5 % de l'emploi par rapport à 2009.

L'emploi global est de :
297 700 personnes
si l'on prend en compte l'ensemble de la chaîne du médicament (salariés des biotechnologies de santé, de l'industrie des principes actifs à usage pharmaceutique, grossistes répartiteurs, dépositaires, pharmacies d'officine,...).

Plus de
22 000 personnes
sont employées en R&D, soit près de 20 % du total des chercheurs européens dans ce domaine.

9 000 personnes
environ travaillent dans les PME de biotechnologie santé.

Un poids significatifs du secteur dans le tissu économique de :
8 régions majeures
Île-de-France (26,1 %), Rhône-Alpes (14,5 %), Normandie (10 %), Centre (8,9 %), PACA (5,4 %), Midi-Pyrénées (4,4 %), Alsace (4,4 %) et Nord-Pas de Calais (3,7 %).



Progrès thérapeutiques

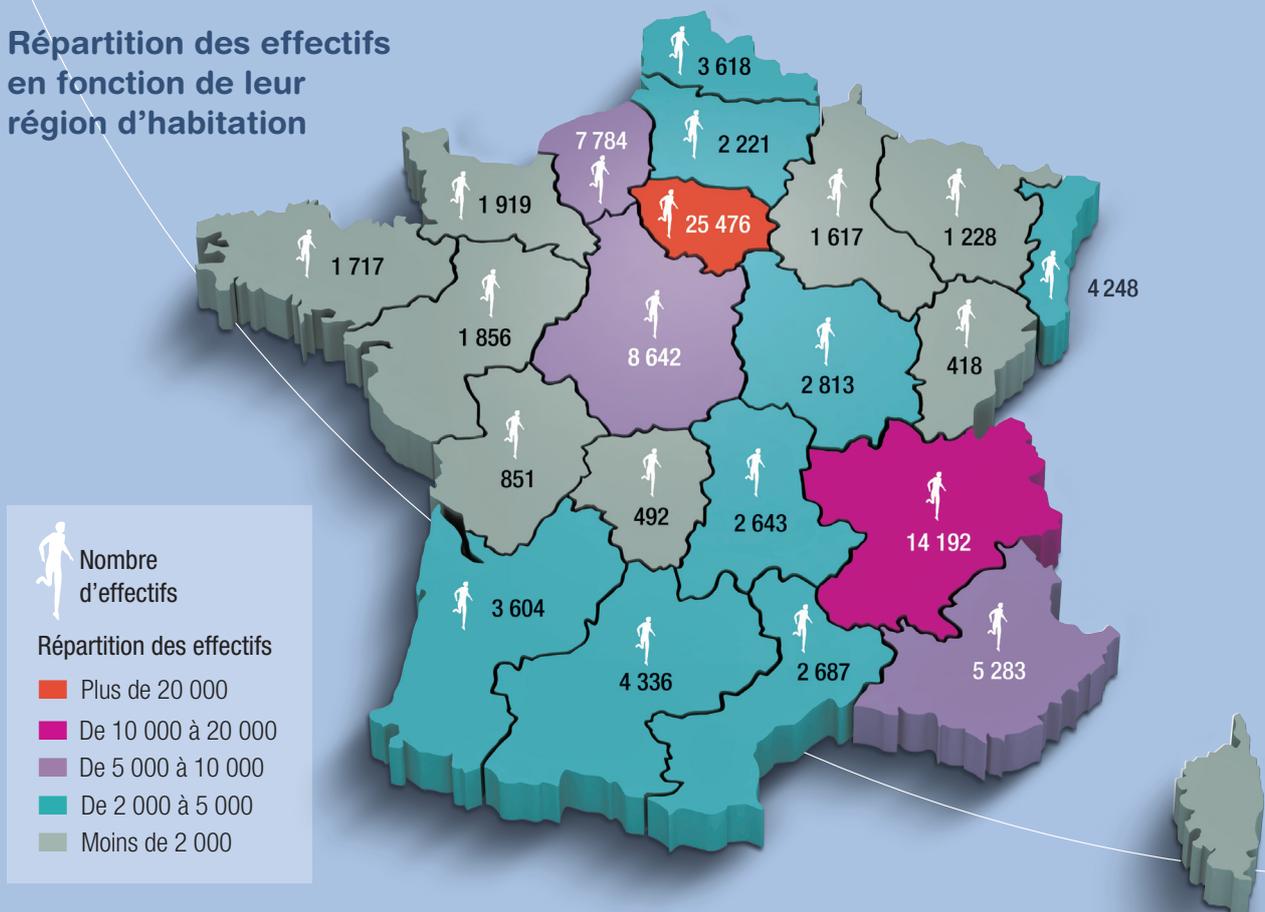
Quarante-huit nouveaux médicaments ou associations de médicaments ont été autorisés en 2011 par la Food and Drug Administration (FDA) et 41 par l'Agence Européenne du Médicament (EMA), contre 20 en 2010 par chaque agence.

La plupart des nouveaux médicaments en 2011 représentent d'importantes avancées dans la prise en charge de maladies qui ne disposaient pas de traitements suffisamment efficaces, comme le **mélanome métastatique**, l'**hépatite C**, le **lupus** (premier nouveau médicament en 50 ans), la **maladie de Hodgkin** (premier nouveau médicament en 30 ans) ou le **cancer de la prostate**.

Au vu de ces données internationales, le Leem déplore que les évaluations des autorités françaises continuent de se détériorer. En effet, l'évaluation française de la Commission de Transparence de la Haute Autorité de santé (HAS) s'inscrit en décalage avec les évaluations américaines et européennes, puisqu'elle n'a accordé en 2011 que 23 ASMR (Améliorations du Service Médical Rendu*), dont 1 seule ASMR I, 5 ASMR III et 17 ASMR IV.

* ASMR : Améliorations du Service Médical Rendu est évalué par la Commission de Transparence de la Haute Autorité de Santé (HAS). Elle est cotée selon 5 niveaux : I majeur, II important, III modeste, IV mineur et V absence d'amélioration.

Répartition des effectifs en fonction de leur région d'habitation



ENGAGEMENT 1

Impulser une gouvernance de la démarche RSE

ACTION
MENÉE

Renforcer la démarche RSE

Depuis 2006, le Leem a mis en place et impulsé une démarche sectorielle de responsabilité sociétale. Celle-ci est structurée autour de groupes de travail thématiques rapportant au Comité RSE du Leem, composé de 25 entreprises en 2011. Jean-Noël Bail, Directeur des affaires économiques et gouvernementales de GlaxoSmithKline qui préside ce Comité RSE, Jean-Marie Lefevre, PDG de Biocodex et administrateur référent sur les questions environnementales, et Gilles Chaufferin, Directeur général délégué adjoint des Laboratoires Boiron, restituent les progrès accomplis au Conseil d'administration du Leem.

Le Leem a par ailleurs engagé un dialogue avec ses parties prenantes, au sein du Comité de Parties Prenantes des Entreprises du Médicament (Coppem). Ce dialogue crée, avec les différents groupes de travail, un cadre global aux échanges du secteur. Il permet de mieux identifier et répondre aux aspirations, critiques et thèmes émergents de la société.

ACTION
MENÉE

Mettre en place un reporting efficace

Afin de mesurer où en est le secteur sur les enjeux de responsabilité sociétale et de rendre compte des avancées aux parties prenantes, le Leem a mis en place depuis 2009 un questionnaire annuel permettant de recueillir des données sociales, sociétales et environnementales.

En 2011, quarante-trois entreprises, représentant 66 % du chiffre d'affaires et 63 % de l'effectif total du secteur, ont communiqué leurs données quantitatives et qualitatives. Une fois consolidées, ces informations sont présentées aux responsables RSE et développement durable des entreprises. Les indicateurs de la Convention de progrès 2009-2011 sont publiés annuellement dans le rapport RSE (cf. pages 30-31).

Enfin, ce questionnaire vise à préparer les entreprises aux obligations de reporting découlant de la loi Grenelle 2.



**ACTION
MENÉE**

Renforcer la “culture RSE” du secteur

Dans le cadre de la Convention de progrès 2009-2011 du secteur, Les Entreprises du Médicament se sont engagées à sensibiliser les salariés à la RSE et au développement durable. Afin d'accompagner ses adhérents dans leur stratégie de mobilisation des collaborateurs, le Leem a mis à leur disposition des outils de sensibilisation spécifiques : un module de e-learning, hébergé sur l'espace Formation RSE de l'extranet et accessible aux personnes atteintes d'un handicap visuel ou auditif, ainsi qu'un module en présentiel.

Pour renforcer encore son travail de pédagogie et d'accompagnement auprès de ses adhérents, le Leem a également lancé des petits-déjeuners RSE thématiques. Ils constituent de vraies occasions d'échanges et de rencontres entre les entreprises, mais aussi avec les pouvoirs publics et des experts. Le premier petit-déjeuner, consacré à la biodiversité, s'est tenu le 4 octobre 2011 dans les locaux du Leem.

ENGAGEMENT 2

Approfondir les relations des Entreprises du Médicament avec la société

ACTION
MENÉE

Nourrir le dialogue avec les parties prenantes

Depuis 2006, le Leem s'est engagé dans une démarche de dialogue avec les parties prenantes, en créant un comité permanent, le Coppem, Comité de Parties Prenantes des Entreprises du Médicament, composé de personnalités de tous horizons, avec le concours d'un médiateur externe. Avec elles, le Leem a poursuivi en 2011 ses travaux sur le thème de la transparence : des questions liées aux comportements et pratiques sur les marchés, les relations avec les tiers (experts, associations, influence, corruption, information et communication) et les liens entre transparence et gouvernance.

Les échanges au sein du Coppem en 2011 ont pris plusieurs formes : simple échange d'informations sur l'actualité (affaire Mediator, Assises du Médicament...); échange d'informations sur les positions du Leem (projet de loi médicament) ; demande d'avis (projet de création d'une instance d'auto régulation, projet de Convention de progrès) ; coproduction (corédaction d'un document sur la déclaration des effets indésirables par les patients - cf p.14).

Le bilan de ces échanges a été présenté au Conseil d'administration du Leem début 2012.

ACTION
MENÉE

Assises du Médicament : être une force de propositions

Restaurer la confiance dans le système de sécurité sanitaire des produits de santé en construisant une vision stratégique de la politique des produits de santé : tel était l'objectif des Assises du Médicament, qui se sont tenues en mai 2011. Afin d'apporter leur contribution aux débats, Les Entreprises du Médicament ont soumis leurs suggestions pour une refondation du système. Les propositions ont notamment porté sur la mise en place d'un modèle alliant sécurité et innovation, une évaluation continue du médicament, un renforcement de la capacité d'expertise française, une transparence accrue des décisions, la prévention des conflits d'intérêts et enfin une information et une formation responsables.

Le Leem considère que la grande majorité des mesures annoncées par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé en juin 2011 va dans le sens de l'intérêt des patients et de l'amélioration de la sécurité sanitaire.

Cependant, le Leem s'est inquiété des orientations ministérielles concernant, d'une part, le financement du développement professionnel continu et d'autre part, la refondation de la visite médicale. Plus généralement, le Leem a fait part de ses préoccupations sur le déploiement du dispositif réglementaire d'accompagnement de la réforme.



AXES
DE
PROGRÈS

PERSPECTIVES 2012

- > Renforcer la gouvernance de la RSE dans les entreprises adhérentes notamment en promouvant la mise en œuvre de bonnes pratiques
- > Développer la sensibilisation des salariés du secteur à la RSE en déployant les modules de formation
- > Renforcer les relations des entreprises avec la société en poursuivant notamment le dialogue avec les parties prenantes dans le cadre du Coppem
- > Promouvoir la mise en œuvre de bonnes pratiques de lobbying dans le secteur



LA
PAROLE
AU

Coppem À quoi sert le Coppem pour le Leem ?

“Au cours d’une discussion de bilan de l’année, les parties prenantes ont remarqué un véritable pas en avant en 2011 : désormais le Leem sollicite le Coppem, devenu crédible, pour un avis plus en amont de ses choix ou de ses décisions. Au-delà de la consultation, ses avis sont intégrés. Le Coppem estime ne pas s’autocensurer et pouvoir dire ce qui, en interne, n’est pas forcément dit de la même manière. Les rôles de chacun sont restés distincts et sont devenus complémentaires”.

Anne-Marie Ducroux
Médiatrice du Coppem

“Pour les associations de patients, le Coppem est une instance privilégiée d’écoute, d’analyse et de préconisations”.

Pierre-Albert Lefebvre
Association Française des Diabétiques,
membre du Coppem

“Le Coppem joue un triple rôle : d’anticipation des risques par son analyse en amont ; d’aide à la décision par ses contributions aux thèmes qui lui sont soumis et, enfin, d’action conjointe par des positionnements ou des productions concertées avec le Leem”.

Olivier Maurel
Consultant-chercheur indépendant,
professeur associé à l’IAE Gustave Eiffel - UPEC,
membre du Coppem



ENGAGEMENT 3

Promouvoir une démarche éthique et transparente, en lien avec les attentes de la société

ACTION MENÉE

Concevoir une plateforme partagée en matière d'éthique et de transparence

Les Entreprises du Médicament ont engagé depuis plusieurs années un travail collectif pour intégrer les enjeux de responsabilité déontologique et sociétale dans l'ensemble de leurs pratiques. En 2011, cette démarche a conduit le Leem à élaborer des "Dispositions Déontologiques Professionnelles" (DDP).

L'objectif ? Poser les principes fondamentaux devant guider chaque adhérent en matière de :

- respect de l'éthique et de la déontologie dans les activités opérationnelles ;
- qualité, fiabilité et clarté de l'information délivrée ;
- transparence des relations avec les acteurs de santé ;
- respect de l'indépendance des partenaires de santé.

Ces DDP recensent les règles déontologiques applicables dans de nombreux domaines : promotion et relations avec les professionnels de santé, visite médicale, relations avec les associations de patients, formation médicale continue, communication sur Internet, ou encore relations avec la presse. Elles intègrent, en les fusionnant, différents codes, chartes et dispositions existants, nationaux et européens. Document par nature évolutif, les DDP font l'objet de mises à jour régulières.

En adhérant au Leem, les entreprises du médicament s'engagent à respecter - et à faire respecter par toute la profession - l'intégralité des principes des DDP.

ACTION MENÉE

Créer une instance d'autorégulation de la profession

Initiée en 2010 dans le cadre du plan stratégique du Leem, la création du Comité de déontovigilance des Entreprises du Médicament (Codeem) est aujourd'hui effective. Son rôle : promouvoir et faire respecter les règles de déontologie et d'éthique de la profession.

Organe de veille déontologique, le Codeem est chargé de formuler des recommandations en matière de pratiques responsables. Il est le gardien des dispositions déontologiques professionnelles (DDP) du secteur, qu'il doit faire appliquer et faire évoluer. Il assure également une fonction de médiation, en cas de litige sur des questions de déontologie. Il dispose, en outre, d'un véritable pouvoir de sanction en cas de non-respect des règles déontologiques.

Cette nouvelle instance de 11 membres, nommés pour trois ans renouvelables, est majoritairement composée de personnalités extérieures à l'industrie du médicament. Elle est conçue pour fonctionner de manière indépendante et impartiale. Elle peut être saisie par les instances du Leem, une entreprise adhérente et toute partie prenante institutionnelle, mais elle peut aussi s'autosaisir. La création du Codeem a été approuvée lors de l'Assemblée générale du Leem le 8 juin 2011.



**ACTION
MENÉE**

Revoir les nouvelles dispositions sur les échantillons

Le Conseil d'administration du Leem du 11 octobre 2011 a acté la mise en place, pour tous ses adhérents, des nouvelles dispositions du code de l'EFPIA relatives à la réduction des échantillons de médicaments. Intégrées aux DDP, celles-ci précisent que les entreprises ne peuvent plus remettre que quatre échantillons par médecin et par an, et ce pendant deux ans à compter de la commercialisation effective du produit. Elles soulignent également que seuls, les "nouveaux médicaments" peuvent faire l'objet d'un échantillonnage.

Ces nouvelles mesures devront être mises en œuvre par toutes Les Entreprises du Médicament d'ici le 31 mars 2012.

**LA
PAROLE
À**

**Yves Medina,
Président du Codeem**



“Le Codeem doit être le promoteur d'une déontologie forte et de nouvelles pratiques de la profession. Il doit nous aider à traduire en actes des règles déontologiques d'une lecture parfois complexe. Initiative pionnière en France, la création du Codeem est un exemple intéressant d'une autorité indépendante professionnelle mise en place à la seule initiative des professionnels par leurs pairs.”

ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE



**ACTION
MENÉE**

Asseoir le rôle des entreprises dans la pharmacovigilance

Parce que le grand public et les professionnels de santé ne connaissent pas toujours très bien le système de pharmacovigilance, le Leem a souhaité contribuer aux travaux du groupe dédié à ce sujet, lors des Assises du Médicament de mai 2011. Une implication qui lui ont permis de réaffirmer le rôle des industries du secteur dans la surveillance des médicaments.

Le Leem a en effet pu rappeler que les entreprises commercialisant un médicament doivent informer les professionnels de santé et le public sur l'utilisation, le bon usage et la sécurité d'emploi des produits. Il a également souligné qu'elles sont tenues de mettre en œuvre des plans de gestion des risques et de former tous leurs salariés, particulièrement les visiteurs médicaux, au recueil des effets indésirables. Le Leem a mis l'accent sur le fait que les entreprises du médicament, en partie grâce à leurs réseaux de visiteurs médicaux, contribuent largement au système de pharmacovigilance en pourvoyant deux tiers des notifications d'effets graves. Enfin, le Leem a appelé de ses vœux la transposition rapide par la France de la directive européenne sur la pharmacovigilance.

**ACTION
MENÉE**

Encourager les déclarations d'effets indésirables par les patients



En 2011, le Leem a rédigé conjointement avec les associations de patients, membres du Coppem, un document expliquant au patient comment déclarer les effets indésirables des médicaments.

Cet outil explique, de manière pédagogique, ce qu'est un effet indésirable, et guide l'usager dans la procédure de déclaration à suivre. Il met également l'accent sur l'utilité de cette déclaration, présentée comme un acte désintéressé et civique dont l'objectif est le bien commun des malades traités.

Ce support a été mis en ligne sur le site Internet du Leem en décembre 2011.



AXES
DE
PROGRÈS

PERSPECTIVES 2012

- > Mesurer la compréhension et l'appropriation des DDP par les entreprises et les accompagner dans le déploiement
- > Mettre en œuvre les nouvelles dispositions sur les échantillons
- > Poursuivre l'implication des entreprises du médicament dans la pharmacovigilance

LA
PAROLE
À

Laurence Carton,
Vice-Présidente de l'AFLAR,
membre du Coppem



Le monde de la santé, et particulièrement le médicament, fait face au défi de la confiance. Le Coppem est une instance où les parties prenantes sociétales comme les associations de malades et d'usagers peuvent non seulement s'exprimer, mais aussi agir pour la sécurité du patient, ensemble, sur le terrain. En devenant tous citoyens pharmaco-vigilants, nous donnons à l'industrie du médicament à la fois l'obligation et les moyens d'une meilleure sécurité. La confiance ne peut être restaurée qu'à ce prix.

DÉTECTER LES EFFETS INDÉSIRABLES APRÈS L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

NOTIFICATIONS SPONTANÉES



Patients
peuvent signaler directement auprès des autorités de santé un effet indésirable via un site internet dédié



Professionnels de santé
Centres régionaux de pharmacovigilance
1/3 des notifications d'effets graves*



Visiteurs médicaux
font remonter l'information aux laboratoires

Unités de surveillance des Entreprises du médicament

2/3 des notifications d'effets graves*
Proposent la modification de l'information sur le médicament.

EMA (réévaluation du bénéfice/risque)

Agence du médicament

Réévaluation du rapport bénéfices / risques

Donne son avis

Donne son avis

DÉCISION



Retrait



Modification de la notice



Maintien

* Rapport d'activité pharmacovigilance Agence du médicament - 2009

CHIFFRES CLÉS > ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

4

échantillons par médecin et par an pendant deux ans : la nouvelle règle de remise des échantillons

31

centres régionaux de pharmacovigilance sont chargés de recueillir les effets indésirables des médicaments notifiés par les professionnels de santé

2/3

des notifications d'effets indésirables graves se font fait via les visiteurs médicaux

ENGAGEMENT 4

Encourager une politique de la diversité

ACTION
MENÉE

Ouvrer pour la parité hommes/femmes

Le 24 mars 2011, le Leem et quatre organisations syndicales de salariés ont signé, pour trois ans, un accord destiné à renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette initiative poursuit un triple objectif : garantir des niveaux de rémunération équivalents ; assurer l'égalité d'accès à la formation ; favoriser des parcours professionnels identiques avec les mêmes possibilités d'évolution.

L'une des mesures phares à mettre en œuvre par Les Entreprises du Médicament : la création d'un dispositif permettant de supprimer les écarts de rémunération entre les deux sexes. Dans ce cadre, chaque entreprise devra effectuer une analyse de ces écarts et corriger ceux non expliqués, au moyen de mesures adaptées. Un système permettant de mieux contrôler la répartition des augmentations individuelles, en vue de garantir l'équité, devra également être mis en place.

Au-delà des problématiques de rémunération, les entreprises devront, dans le processus de recrutement, favoriser la mixité des candidatures à compétences et expériences équivalentes, et adapter l'organisation du travail afin de permettre à tous les collaborateurs de mieux concilier activité professionnelle, évolution de carrière et vie privée.

ACTION
MENÉE

Favoriser l'emploi des 50 ans et plus

Dans le cadre de l'accord collectif sur l'emploi des seniors signé le 3 novembre 2009, le Leem et les partenaires sociaux ont poursuivi leur action de sensibilisation des managers et des services Ressources Humaines sur l'emploi, le recrutement et l'évolution de carrière des seniors.

Une formation "Favoriser l'emploi des seniors" a ainsi été créée en 2011. Elle bénéficie d'un financement très favorable de l'OPCA DEFI pour les PME.

L'espace senior du site www.leem.org a par ailleurs été enrichi de plusieurs brochures d'information et de promotion de dispositifs pouvant s'adresser aux seniors, tels que le contrat de professionnalisation ou le contrat à durée déterminée senior.

Dans la branche, l'objectif est de faire passer le taux de recrutement des seniors de 50 ans et plus, de 3,25 % à 4,1 % d'ici la fin 2012.



**ACTION
MENÉE**

Former et favoriser les parcours professionnels des seniors

Mise en place en 2011, la formation “Un temps pour moi” permet au salarié d’anticiper sa seconde partie de vie professionnelle sur un mode actif. Conçue comme un outil de dialogue, cette formation soutient la construction du parcours professionnel d’un salarié, en cohérence avec les axes de développement de l’entreprise.

Un guide sur “l’entretien de bilan et d’évolution professionnelle” est, par ailleurs, disponible sur le site du Leem et sert d’appui à la préparation et au bon déroulement de cette réunion.

L’ambition est de continuer à promouvoir les actions de formation pour les seniors et d’augmenter de 10 %, d’ici la fin de 2012, la part des salariés de 50 ans et plus, bénéficiant d’une action de formation dans le cadre d’une période de professionnalisation et du droit individuel à la formation.

Sur l’action de promotion de la fonction tutorale, l’objectif est que la part des salariés de 50 ans et plus représente au moins 20 % des fonctions tutorales prises en charge par l’OPCA DEFI et que la part des seniors bénéficiant d’une action de formation de tuteur augmente d’au moins 20 %.

**ACTION
MENÉE**

Accompagner les jeunes dans l’emploi

Le 16 novembre 2011, le Leem et la CFE-CGC ont signé un accord sur l’emploi des jeunes, le développement de l’alternance et l’insertion professionnelle.

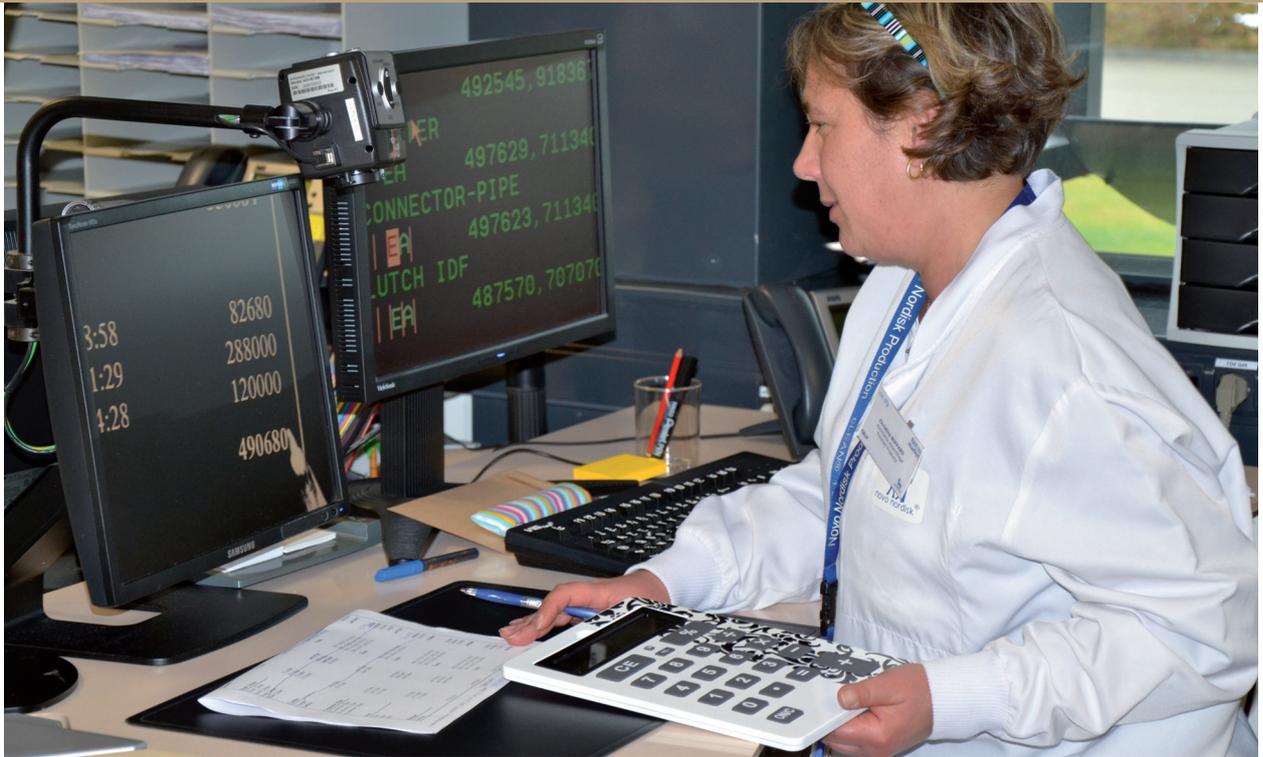
Dans ce cadre, Les Entreprises du Médicament ont décidé des mesures destinées à favoriser le développement quantitatif et qualitatif des formations en alternance (contrats de professionnalisation, contrats d’apprentissage). Le but est de faire progresser de 10 % le taux de contrats en alternance dans les entreprises. Si cet objectif est collectivement atteint, les sociétés de 250 salariés et plus pourront, sous certaines conditions, être exonérées de la contribution supplémentaire à l’apprentissage de 0,05 % prévue par la loi de finance rectificative du 29 juillet 2011.

Cette exonération a été demandée pour la première fois par le Leem Apprentissage en février 2012.

Les Entreprises du Médicament ont, par ailleurs, défini divers dispositifs d’accompagnement pour favoriser l’entrée dans la vie professionnelle et l’emploi des jeunes. Elles s’engagent notamment à communiquer sur les métiers et les besoins en recrutement auprès de cette population. Dès l’entrée dans l’entreprise, elles mettront aussi en place un parcours d’intégration et de suivi dédié. Enfin, elles encadreront les stages organisés dans le cadre d’un cursus pédagogique.

En France, le taux d’emploi des jeunes de moins de 25 ans (31 %) est l’un des plus faibles de l’OCDE (40 % dans l’ensemble des pays de l’OCDE).

POLITIQUE SOCIALE



Maintien dans l'emploi de personnes handicapées - Novo Nordisk

**ACTION
MENÉE**

Promouvoir une politique sectorielle du handicap

En mai 2010, le Leem créait Handi-EM (Handicap Entreprises du Médicament), association chargée de mettre en œuvre les orientations de l'accord de branche de 2008. Un an après, Handi-EM publie son premier bilan et affiche des résultats encourageants : 128 nouveaux contrats signés avec des personnes en situation de handicap et un taux d'emploi de 2,13 % (contre 1,69 % en 2009). L'objectif des partenaires sociaux est de recruter 400 personnes atteintes d'un handicap d'ici 2014.

En 2011, les actions menées par Handi-EM ont été nombreuses. La structure a tout d'abord participé à de multiples Forums emploi spécialisés (Forum de l'ADAPT à Paris, Forum Pass pour l'emploi à La Défense...), permettant de transmettre les curriculum vitae collectés aux Entreprises du Médicament et de mieux faire connaître le secteur.

Handi-EM a par ailleurs été très active en matière de communication et de sensibilisation. Elle a ainsi mis à la disposition des adhérents, des supports d'aide à la communication de proximité et permis aux correspondants handicap de bénéficier des outils de travail nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Autres initiatives majeures : l'organisation, en juillet à Paris, du premier séminaire "Emploi et handicap : osons l'action avec Handi-EM !" et la mise en place d'un "parcours exposition" sur le handicap et la dépendance, organisé dans les locaux du Leem à l'occasion de la Semaine nationale de l'emploi des personnes handicapées.

Enfin, tout au long de l'année, Handi-EM a apporté son expertise et un financement total ou partiel aux Entreprises du Médicament, permettant de résoudre plus de 100 situations concrètes d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi de personnes handicapées.



ENGAGEMENT 5

Prévoir les besoins en compétences de demain

ACTION
MENÉE

Favoriser l'apprentissage

Conscient des besoins de renouvellement des compétences dans l'industrie du médicament, le Leem mène une politique active de développement et de promotion de la formation initiale par l'apprentissage.

À travers sa structure dédiée, le Leem Apprentissage, il assure la préparation aux métiers du secteur, en s'appuyant sur un réseau régional et des partenariats forts avec les universités et établissements d'enseignement. Le Leem Apprentissage pilote ainsi trois centres de formation d'apprentis (CFA) en Île-de-France, en Aquitaine et en Alsace. En 2011, 265 apprentis sont inscrits dans l'une des 22 formations proposées par les CFA du Leem Apprentissage.

En février, le Leem Apprentissage a participé, pour la 8^e fois, au Mondial des Métiers de Lyon pour faire connaître et promouvoir les métiers du secteur et les formations y conduisant, auprès d'un public diversifié d'étudiants, de lycéens, de demandeurs d'emploi. Un enjeu essentiel dans une région où les industries du médicament sont fortement implantées.

ACTION
MENÉE

Anticiper les métiers de demain

En 2011, l'Observatoire paritaire des métiers des Entreprises du Médicament a conduit une analyse prospective sur les fonctions émergentes du secteur. Cette étude, dont les résultats ont été présentés en juin, identifie 14 nouveaux métiers issus des mutations scientifiques, technologiques, économiques et réglementaires du secteur. Elle va permettre de travailler sur une offre de formation adaptée aux évolutions des métiers et aux besoins des entreprises.

Les Entreprises du Médicament ont par ailleurs conçu, avec l'Onisep, "L'institut virtuel des métiers et des formations". Cette vaste cartographie en ligne, issue des décisions du Conseil Stratégique des Industries de Santé d'octobre 2009, met en relation les métiers et les formations d'une filière d'activité, en rassemblant toutes les informations propres aux universités, aux écoles et aux industries de la santé. Cet espace de partage recense plus de 2 000 formations universitaires et plus de 50 métiers communs aux industries de la santé. Il s'adresse aux jeunes, aux étudiants, aux personnes engagées dans une reconversion professionnelle, mais aussi aux organismes de formation et aux universités.

Pour en savoir plus : www.imfis.fr

POLITIQUE SOCIALE

ACTION
MENÉE

Favoriser la mobilité professionnelle dans le secteur

Afin d'aider les salariés et les entreprises à gérer efficacement les évolutions de carrière, un site dédié a été mis en ligne (www.macarrieredanslapharma.org) en juin 2011 par l'Observatoire des métiers des Entreprises du Médicament.

À travers la présentation de 250 passerelles pour 46 métiers, ce site offre une visibilité globale sur les mobilités professionnelles possibles au sein de l'industrie pharmaceutique. Le but est de permettre aux salariés d'adapter au mieux leurs parcours professionnels, et aux managers de les accompagner efficacement. Cet outil sera régulièrement nourri et enrichi, en intégrant notamment les métiers émergents.

Un travail similaire a été réalisé pour les visiteurs médicaux avec le site www.evolution-vm.org.

ACTION
MENÉE

Identifier et accompagner les mutations de l'emploi dans le secteur des industries de santé

En 2011, un Contrat d'Études Prospectives (CEP), cofinancé par l'État et la profession, a été initié par l'Observatoire paritaire des métiers des Entreprises du Médicament. Le CEP a pour finalité d'anticiper les mutations des différents secteurs des industries de santé en termes d'emploi et de compétences. Il prévoit, après une démarche d'étude prospective, de mettre en œuvre une expérimentation d'anticipation de l'évolution de l'emploi dans deux régions : Normandie/Centre et Rhône-Alpes. Les expérimentations débiteront en mai 2012.

Le lancement du Contrat d'Études Prospectives est l'une des mesures décidées par le Conseil stratégique des industries de santé de 2009 en matière d'emploi et de formation.

CHIFFRES CLÉS > POLITIQUE SOCIALE

128

recrutements de personnes en situation de handicap

351

salariés de 50 ans et plus recrutés en 2010, 6 % des recrutements dans la branche

+10%

La part des seniors formés a augmenté de plus de 10 % en 1 an

1256

contrats de formation en alternance



ENGAGEMENT 6

Faire de la santé au travail un enjeu quotidien

ACTION
MENÉE

La santé :
une priorité réaffirmée

En juin 2011, le Leem a signé un accord sur la santé au travail avec les partenaires sociaux, garantissant et optimisant les règles en la matière dans les industries du secteur. Il permet aux Entreprises du Médicament de réaffirmer leur engagement dans ce domaine et de se doter de moyens d'actions efficaces pour continuer de progresser. Son champ d'intervention est large, puisqu'il couvre à la fois la prévention des risques professionnels et des risques psychosociaux, ainsi que la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles.

En matière de prévention des risques psychosociaux, des indicateurs de mesure objectivement accessibles et facilement vérifiables sont proposés : absentéisme, entrées et sorties des salariés dans les effectifs, variation dans le temps de la durée du travail...

Diverses mesures sont également prévues pour prévenir les risques professionnels. Elles nécessitent l'intervention des acteurs de santé au travail, particulièrement celle de l'employeur, mais aussi celle du Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail qui sera consulté à de nombreux niveaux. Les actions permettant de supprimer ou de réduire les risques identifiés pourront notamment porter sur la formation, la sensibilisation ou l'aménagement du temps de travail.

Enfin, il est préconisé la création d'une structure HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement), dont la principale mission est de favoriser la coordination entre les acteurs de la santé au travail.

Afin de diffuser une culture de prévention dans les entreprises, le Leem a élaboré, avec un organisme spécialisé, un guide sur les "bons gestes et postures".

Destinés aux salariés, particulièrement aux 50 ans et plus, dans diverses situations de travail, ce support est disponible sur l'espace seniors du site leem.org.

- > Publication d'indicateurs sur la performance du secteur en matière d'emploi des seniors
- > Mise en place de dispositifs d'accompagnement de l'accès à l'emploi des jeunes (tutorat, alternance)
- > Création d'un Observatoire de la santé au travail
- > Recrutement de 70 nouvelles personnes atteintes d'un handicap en 2012



ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

ENGAGEMENT 7

Accroître la vigilance autour de la qualité des médicaments

ACTION
MENÉE

Intensifier la lutte contre les produits contrefaisants sur Internet

Si le bilan de la Charte I de lutte contre la contrefaçon sur Internet atteste d'une amélioration de la coopération entre les titulaires de droits et les plateformes de vente en ligne, il n'en reste pas moins que plus de 50 % des médicaments offerts à la vente en ligne, sur les sites masquant leur adresse physique, sont des contrefaçons. Dans le cadre du déploiement de cette Charte I, le Leem s'est largement mobilisé, en proposant des formations spécifiques aux plateformes de e-commerce et en les aidant à optimiser leurs outils de filtrage via l'envoi de mots-clés.

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte II, le Leem a salué l'élargissement des partenariats de la Charte I aux opérateurs postaux et du fret express, ainsi qu'aux fournisseurs de moyens de paiement. Le Leem a par ailleurs proposé d'associer à cet effort de collaboration, d'autres acteurs et intermédiaires de l'Internet tels que les moteurs de recherche, les entités gestionnaires de noms de domaine, les fournisseurs de logiciels ou encore certaines autorités publiques.

C'est donc naturellement que le Leem signera, début 2012, la Charte II de lutte contre la contrefaçon sur Internet avec les plateformes de petites annonces et les opérateurs postaux.

ACTION
MENÉE

Renforcer l'accès au médicament de qualité dans les pays en développement



En 2011, Les Entreprises du Médicament ont poursuivi leurs actions en faveur de l'accès au médicament de qualité.

Ainsi les 13^{es} rencontres Leem/Pays francophones, organisées en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le 15 mai 2011, ont été l'occasion de traiter du problème de la sécurisation du circuit du médicament, en présence de 15 ministres de la Santé et des représentants de 22 pays francophones.

Ce sujet a été également au cœur de la réunion entre les Directeurs de la Pharmacie et du Médicament (DPM) d'Afrique subsaharienne francophone et le Leem, qui s'est tenue à Libreville (Gabon) les 9 et 10 mars 2011, et a notamment traité de l'harmonisation du cadre réglementaire du médicament, de la lutte contre les marchés illicites et la contrefaçon et de la pharmacovigilance.

Le Leem a également participé à la table ronde sur les faux médicaments en Afrique de l'Ouest, initiée par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE), qui s'est tenue en septembre 2011 à Ouagadougou.

Les 100 contrôles qualité de médicaments réalisés à la demande des Pays en Développement (PED) par la Centrale Humanitaire Médico-Pharmaceutique (CHMP) et financés par le Leem, ont mis en évidence plus de 20 % de taux de non-conformité en 2010 et 2011, concernant en majorité des antibiotiques et des antipaludiques.



ENGAGEMENT 8

Renforcer l'engagement du secteur au service du développement humain

ACTION
MENÉE

Répondre en urgence
aux populations en situation de détresse

Pour Tulipe, Urgence et Solidarité Internationale des Entreprises de Santé, association humanitaire à laquelle adhère le Leem, 2011 a été une année d'évolution et de progrès. Afin d'être plus proactif, Tulipe a décidé d'élargir sa gamme de produits et ce, en intégrant beaucoup plus de dispositifs médicaux à ses kits d'urgence. Elle s'attache donc aujourd'hui au recrutement de nouveaux adhérents, qui lui permettront d'apporter aux pays en crise un soutien plus complet en termes de traitements et de soins.

Autre objectif : développer son partenariat avec les ONG à l'échelle internationale. Dans cet esprit, Tulipe a été coopté au sein du réseau international Partnership Quality for Medical Donation (PQMD) qui organise un échange sur les bonnes pratiques et les enjeux relatifs aux dons de médicaments en situation d'urgence.

L'année a par ailleurs été très active sur le terrain. Après avoir soutenu le dispositif humanitaire déployé par l'ONG PU-AMI (fusion de Première Urgence et Aide Médicale Internationale) auprès des populations victimes de violentes inondations au Pakistan, Tulipe a participé à l'aide internationale lors des conflits armés en Lybie, fournissant des kits de santé d'urgence à plusieurs ONG, telles qu'Alima et la Croix Rouge Française. Par ailleurs, à l'issue des combats en Côte d'Ivoire en mars 2011, de nombreux kits d'urgence ont été accordés à PU-AMI, pour soutenir sa mission d'assistance à la population civile. Pour en savoir plus : www.tulipe.org.



Déchargement de cantines Tulipe



ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

ACTION
MENÉE

Soutenir les acteurs impliqués dans la lutte contre la maladie et les inégalités sociales de santé

La Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins soutient des projets innovants d'acteurs sociétaux impliqués dans la lutte contre les maladies chroniques et les maladies rares, ainsi que dans la réduction des vulnérabilités et des inégalités sociales de santé.

En 2011, la Fondation a souhaité aider 7 nouveaux projets au profit des associations suivantes : ADNA, le Comède, Ikambéré, France Parkinson/Comité du Vaucluse, l'Association des Malades du Syndrome de McCune-Albright, La Marmite et URACA. Elle a également reconduit les partenariats en cours avec Alliance Maladies Rares, Arcat, Aurore Unafam 68, Eurordis, Etincelle, IM Chroniques Associés (ICA), Jeunes Solidarité Cancer, Les Petits Bonheurs, Maladies Rares Info Services, Orphanet, Primo Levi et l'UNAPECLE.

Les engagements de la Fondation se sont élevés à 400 000 euros au cours de l'exercice.

Autre événement marquant de l'année : l'organisation, par la Fondation des Entreprises du Médicament, du 1^{er} colloque sur les inégalités sociales de santé en juin 2011. Ce colloque a réuni, à la fois, des experts des inégalités sociales en santé et des associations.

LA
PAROLE
À

À l'écoute d'associations soutenues par la Fondation du Leem...

“Par son soutien, la Fondation nous aide tous les jours à développer nos actions de représentation et de plaidoyer pour les malades en région.”

Aymeric Audiau
Délégué général d'Alliance Maladies Rares

“Le soutien de la Fondation est très précieux parce que c'est le premier qui nous est alloué sur trois ans, en deux ans d'aventure associative. Il nous permet de nous projeter dans l'avenir et d'avoir la certitude que l'on aura une rentrée financière stable l'année suivante.”

Grégory Bec
Coordinateur des Petits Bonheurs

“Le soutien de la Fondation a été décisif pour développer l'information sur les essais cliniques et les médicaments orphelins. Grâce à ce soutien, nous sommes la seule source au monde à donner une visibilité sur les molécules en développement.”

Ségolène Aymé
Directrice d'Orphanet





1^{er} Colloque de la Fondation des Entreprises du Médicament - juin 2011

**AXES
DE
PROGRÈS**

PERSPECTIVES 2012

- > Poursuivre les actions en faveur de l'accès aux médicaments de qualité, leur bon usage et la sécurisation des circuits
- > Reconduire l'aide apportée aux centrales d'achat pour le contrôle gratuit des médicaments achetés en appel d'offre dans les PED
- > Renouveler le partenariat avec l'association Synergies Africaines dans le cadre du programme d'éducation à la santé lancé en Guinée
- > Poursuivre la sensibilisation des autorités françaises, africaines, européennes et internationales sur les médicaments falsifiés
- > Mobiliser l'aide privée et publique, française et internationale, pour renforcer les laboratoires de contrôle et les capacités d'inspection
- > Poursuivre l'action de la Fondation des Entreprises du Médicament

**LA
PAROLE
À**

**Anne-Dauphine Julliard, lauréate
du prix "Paroles de patients"**



Pour sa 4^e édition, le prix "Paroles de patients" a été décerné par le Leem à "Deux pas sur le sable mouillé" d'Anne-Dauphine Julliard. Cet ouvrage raconte l'histoire d'une petite fille, Thaïs, dont on découvre à deux ans qu'elle est atteinte d'une maladie dégénérative incurable, et le combat de sa famille pour lui apporter la plus belle vie possible :

"Ce prix me remplit de joie en tant que maman, car il me permet de donner la parole à ma fille et de lever des tabous sur ces maladies. Ce livre parle d'une grande histoire d'amour. Ce n'est pas une description de la maladie, c'est un livre sur la vie : comment peut-on vivre avec une telle épreuve, comment peut-on surmonter ça ?

Avoir un prix pour un livre qui parle du pire et du plus dur, c'est vraiment une très belle récompense."

CHIFFRES CLÉS > ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

22

associations ont été soutenues par la Fondation des Entreprises du Médicament depuis sa création

400 000 €

budget annuel de la Fondation des Entreprises du Médicament en 2011

PRÈS DE 70

entreprises adhérent à Tulipe

ENGAGEMENT 9

Tracer une feuille de route pour toute la profession

ACTION
MENÉE

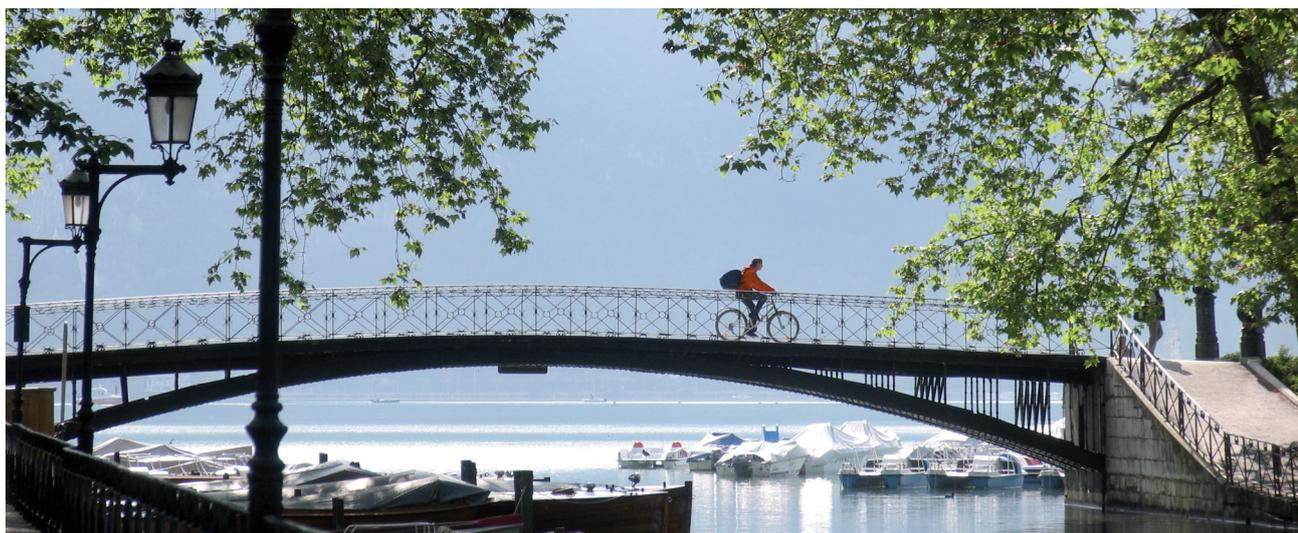
Engager une démarche proactive en matière d'environnement

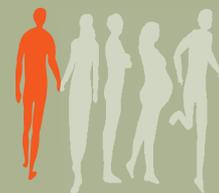
En 2009, le Leem a signé avec les Ministères de l'Environnement et de la Santé, une Convention de progrès dans le cadre du Grenelle Environnement. Cette Convention avait pour objectif de tracer une feuille de route pour engager tout le secteur dans une démarche proactive en matière d'environnement. Les résultats de cette Convention sont disponibles pages 30-31. À son échéance, fin 2011, Les Entreprises du Médicament ont souhaité poursuivre et renforcer leurs engagements, en signant une nouvelle Convention pour la période 2012-2014.

Dans ce cadre, les entreprises s'engagent autour de cinq programmes d'actions en cohérence avec la norme ISO 26000 :

- 1 mettre en place une gouvernance de la RSE au sein des entreprises ;
- 2 promouvoir la diversité et l'amélioration continue des conditions de travail ;
- 3 développer des programmes d'actions environnementales tout au long du cycle de vie du médicament (lutte contre le changement climatique, réduction des déchets, préservation des ressources naturelles et protection de l'environnement) ;
- 4 promouvoir une démarche éthique et transparente, en relation avec les attentes de la société ;
- 5 promouvoir l'accès du plus grand nombre aux médicaments et agir en acteur d'un développement local durable.

Des objectifs, ainsi que des indicateurs, ont été définis pour suivre les progrès accomplis. Ces résultats seront rendus publics dans le rapport RSE.





ENGAGEMENT 10

Renforcer la prise en compte des impacts environnementaux

ACTION
MENÉE

Encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur

Afin d'aider ses adhérents à réduire, de façon volontariste, leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), le Leem a mis en place, en collaboration avec Carbone 4, un outil de comptabilisation des GES propre au secteur : CarbonEM. Tout au long de l'année, des formations ont été dispensées aux utilisateurs, afin de les aider à s'approprier et à déployer cette nouvelle méthodologie. Au total, plus de 20 personnes ont suivi une formation CarbonEM en 2011.

Le Leem a par ailleurs mis en place un "club utilisateurs CarbonEM". Celui-ci permet aux entreprises qui le souhaitent de partager les bonnes pratiques et les plans de réduction des émissions. Ce club est également l'occasion de faire des points réguliers sur l'actualité carbone et l'évolution de la réglementation en France et à l'étranger.



La démarche Carbone des Entreprises du Médicament

ACTION
MENÉE

Inciter les adhérents à mieux prendre en compte la gestion des résidus dans l'eau

Depuis plusieurs années, Les Entreprises du Médicament s'intéressent et apportent leur soutien aux programmes de recherche français et européens destinés à mieux connaître les impacts des résidus médicamenteux dans l'eau.

L'année 2011 a été marquée par la publication, en mai, du Plan National sur les Résidus de Médicaments dans les eaux (PNRM) copiloté par les ministères de la Santé et de l'Ecologie. Le Leem s'est impliqué dans le comité de pilotage de ce plan, a été auditionné par le Groupe d'appui Scientifique mis en place dans ce cadre, et a participé activement aux réunions de travail préparatoires.

Au niveau européen, des actions de coordination avec l'EFPIA ont été effectuées afin de faire connaître les initiatives françaises.

PERFORMANCE ENVIRONNEM



**ACTION
MENÉE**

Mettre en place une filière DASRI

En 2011, Les Entreprises du Médicament ont poursuivi et finalisé les discussions avec les pouvoirs publics et les syndicats de producteurs, afin de mettre en place une filière sélective de collecte et de récupération des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) produits par les patients en auto-traitement. L'association DASTRI, qui réunit l'ensemble des entreprises concernées, a vu le jour début 2012. Elle soumettra un dossier afin de devenir un éco-organisme agréé, en charge de la collecte et de l'élimination des DASRI, mais aussi de l'information des patients et des professionnels de santé.

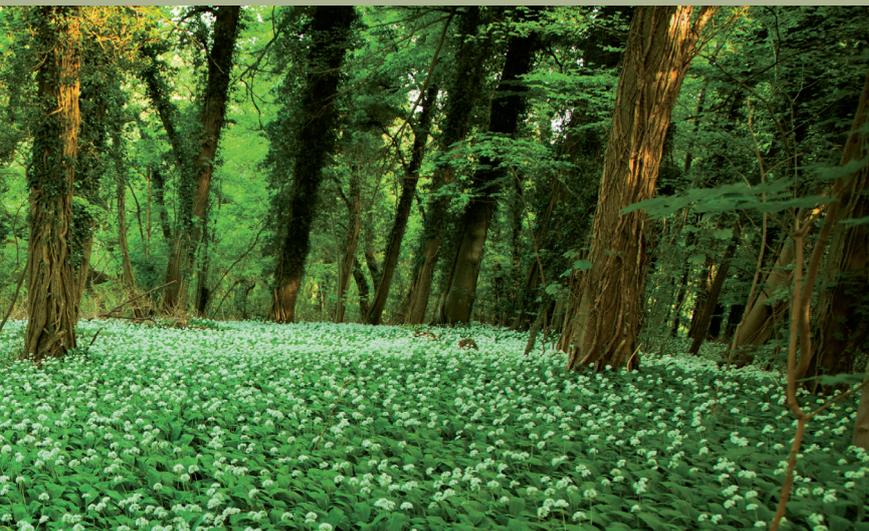
D'un point de vue pratique, toutes les pharmacies mettront gratuitement à la disposition des patients en auto-traitement, des boîtes de récupération des déchets, à rapporter dans divers points de collecte facilement accessibles (établissements de soins, laboratoires d'analyse médicale, déchetteries...). L'éco-organisme récupérera alors ces déchets pour les incinérer. Cette filière devrait être effective courant 2012.

**ACTION
MENÉE**

Développer une compréhension commune de la biodiversité et de ses enjeux

Les Entreprises du Médicament soutiennent une approche positive et rationnelle de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya adopté en 2010. Dans cet esprit, elles se sont prononcées, cette année, sur leurs attentes dans le cadre de ce protocole. Parmi ces attentes, figurent notamment la mise en place d'un cadre juridique et opérationnel transparent, non arbitraire, simple et efficace, l'harmonisation maximale des règles d'accès et de partage au niveau international pour gagner en lisibilité, et la rationalisation du dispositif d'autorisation et de contrôle de l'utilisation des ressources.

Au-delà de ces prises de position, le Leem a poursuivi le travail qu'il avait entamé bien avant l'adoption du Protocole de Nagoya. En effet, un cadre de référence en matière de biodiversité avait déjà été adopté et des mécanismes de partage des bénéfices mis en place, via notamment la collaboration entre l'Institut de Recherche Pierre Fabre et l'Université des Sciences de la Santé du Cambodge à Phnom Penh. Dans la continuité de cette politique, deux initiatives ont vu le jour en 2011 : la création, en octobre, d'un groupe de travail sur la biodiversité et l'organisation d'un petit-déjeuner thématique sur le sujet.



AXES DE PROGRÈS

PERSPECTIVES 2012

- > Déployer des plans d'actions répondant aux objectifs de la Convention de progrès 2012/2014
- > Participer aux actions du Plan National de Résidus de Médicaments dans l'eau (PNRM) en collaboration avec les pouvoirs publics
- > Inciter les entreprises du médicament à mettre en place des plans d'actions de réduction des émissions de GES
- > Élaborer des recommandations sur les thématiques environnementales, notamment en matière d'achats responsables

LA PAROLE À

Thierry Moreau Defarges
Président de Cyclamed

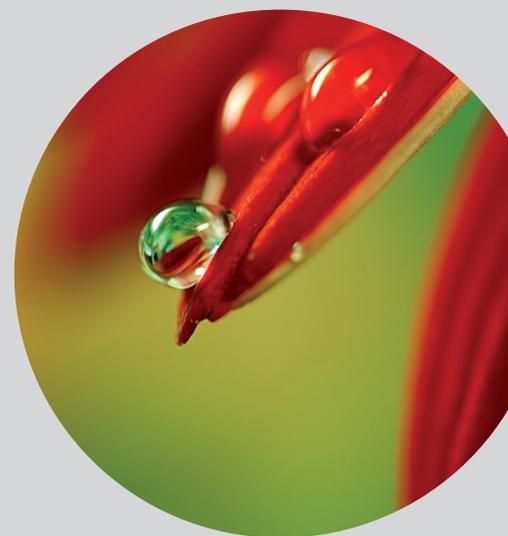


En 2011, 14 565 tonnes de Médicaments Non Utilisés (MNU) ont été collectées par les pharmacies françaises, avant leur élimination avec récupération d'énergie sous forme de chaleur et/ou d'électricité.

Cette collecte enregistre une progression de son activité de 9 % par rapport à 2010.



Cette forte croissance s'explique par le ciblage de notre campagne TV, visant plus particulièrement les mères de famille, l'engagement accru de la profession pharmaceutique et la fidélisation des consommateurs à ce geste éco-citoyen.



CHIFFRES CLÉS > PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

28

Bilans Carbone réalisés en 2010 dans 11 entreprises

35 %

de la flotte de véhicules éligibles au bonus écologique fin 2010

12

entreprises participent à des programmes de recherche sur les résidus médicamenteux dans l'eau en 2010

RÉSULTATS DES ACTIONS DE LA

Résultats des actions de la Convention de Progrès du secteur du médicament dans le cadre du Grenelle Environnement pour la période 2009-2011

Action	Indicateur	Déc. 08	Déc. 09	Déc. 10	Évolution
Programme 1 - Réduire de façon volontariste les émissions de GES du secteur ainsi que la consommation énergétique					
Établissement d'un bilan d'émission carbone & GES et évaluation de l'efficacité énergétique	1 Nombre de bilans carbone réalisés	5	15	28	↑
Modification des comportements de transport	2 Ratio des véhicules dans le secteur éligible au bonus écologique (flottes d'entreprises)	19,5 %	24 %	34,74 %	↗
	3 Nombre de systèmes d'encouragement au système de transport collectif des salariés mis en place	Entreprises possédant un PDE ⁽¹⁾			↗
		4	13	21	
		Système de co-voiturage			
4 Ratio du transport matière route/fer et maritime	86,30 %	86,41 %	89,36 %	→	
Programme 2 - Association des salariés du secteur aux bonnes pratiques environnementales					
Information des salariés en matière de développement durable	5 Nombre de salariés ayant suivi des programmes de formation au développement durable	1 404	1 471	2 800	↗
Encouragement aux bonnes pratiques environnementales par les entreprises	6 Nombre de coordinateurs environnementaux mis en place	370 ⁽²⁾	365 ⁽³⁾	491 ⁽⁴⁾	↗
Programme 3 - Dialogue avec les parties prenantes					
Participation au dialogue parties prenantes	7 Nombre d'entreprises examinant les recommandations issues du dialogue avec leurs parties prenantes	7	11	8	→

CONVENTION DE PROGRÈS

Nombre d'entreprises répondantes : 43 (de la PME de 30 salariés à la multinationale de près de 26 000 salariés), représentant :

- 66 % du CA total du secteur ;
- 63 % de l'effectif total du secteur soit environ 65 000 salariés ;
- 107 sites industriels et 87 sites tertiaires.

Action	Indicateur	Déc. 08	Déc. 09	Déc. 10	Évolution
Programme 4 - Encourager des actions d'éco-responsabilité en matière de promotion et de communication					
Élaboration d'un guide de comportement éco-responsable et mise en œuvre par les entreprises	8 Nombre d'entreprises utilisant le guide de bonnes pratiques éco-responsables dans le domaine de la promotion/communication élaboré par le Leem	Le sujet de l'éco-responsabilité a été jugé trop réducteur. Par conséquent, le Leem a travaillé sur les questions plus larges de transparence et d'éthique			
Programme 5 - Développer dans le cadre sectoriel des programmes d'action environnementale public-privé					
Communication grand public en vue d'inciter les Français à rapporter les MNU chez les pharmaciens	9⁽⁵⁾ Mesure du taux de notoriété de l'importance de rapporter les MNU en pharmacie auprès de l'opinion française	Taux de notoriété spontanée ⁽⁶⁾			→
		18	17	13	
		Taux de notoriété assistée ⁽⁷⁾			
		75	68	68	
Participation aux recherches pour une meilleure connaissance des impacts des résidus médicamenteux dans l'eau	10 Nombre d'entreprises participant aux programmes de recherche sur les résidus médicamenteux à usage humain dans l'eau	4	8	12	↗
Recherche et évaluation des progrès envisageables pour l'éco-conception des emballages	11 Nombre d'entreprises participant aux programmes d'éco-conception des emballages	5	12	20	↗
Développement de compétences, initiatives d'inventaire et de partage de bonnes pratiques en matière de biodiversité	12 Nombre d'entreprises participant aux travaux sur la biodiversité	6	9	11	↗

(1) Le PDE ou Plan de Déplacement d'Entreprise est une ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

(2) Une entreprise en compte à elle seule 322 pour l'année 2008.

(3) Une entreprise en compte à elle seule 315 pour l'année 2009.

(4) Une entreprise en compte à elle seule 305 pour l'année 2010.

(5) Résultats pour 2009 et 2010 et non pour 2008 et 2009.

(6) Taux de notoriété spontanée : "Connaissez-vous un organisme dont l'objectif est de récupérer les MNU ?"

(7) Taux de notoriété assistée : "Connaissez-vous Cyclamed ?"

QUELQUES ACTIONS RSE DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT



ACTION

La Fondation GSK France : un engagement sociétal

Améliorer l'accès à des soins de qualité, en particulier celui des femmes et des enfants, dans le domaine des maladies infectieuses en Afrique subsaharienne : c'est la mission de la Fondation GSK France. L'engagement pérenne de GSK en sa faveur reflète sa responsabilité citoyenne.

Aujourd'hui, 58 programmes, sélectionnés via des appels à projets annuels portés par des acteurs de santé locaux, sont en cours. 2,7 M€ leur sont octroyés.

De 1998 à 2011 :

- 111 programmes soutenus,
- plus de 1 million de personnes concernées, dont 90 000 ont bénéficié d'une prise en charge directe,
- 420 sites de soins soutenus,
- près de 8,6 M€ alloués directement aux équipes locales.

**ACTION**

Programme de développement solidaire initié par MSD et Théa

Les Laboratoires MSD et Théa lancent, en 2012, avec plusieurs partenaires publics, un programme de développement solidaire dans le cadre de la Fondation de l'Université d'Auvergne. Ce projet s'adresse à des médecins africains ayant récemment obtenu un doctorat en médecine dans six pays d'Afrique francophone : il consiste à les accueillir pour une formation à l'Université d'Auvergne, puis à leur offrir une expérience pratique chez MSD ou Théa.

A l'issue de cette période, les allocataires s'engagent à retourner exercer dans leurs pays d'origine et à y participer à un programme d'accès aux soins sous l'égide de Merck & Co et de Théa.

QUELQUES ACTIONS RSE DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT

ACTION

Sanofi et l'élimination de la maladie du sommeil

Sanofi s'engage dans l'élimination de la maladie du sommeil, maladie parasitaire d'évolution mortelle en l'absence de traitement. L'incidence annuelle de la maladie du sommeil a reculé de plus de 60 % en moins de dix ans. En 2009, le nombre total de cas signalés était inférieur à 10 000, pour la première fois en plus de 25 ans. Cette tendance à la baisse se poursuit.

En 2001, Sanofi a conclu un accord de partenariat avec l'OMS visant à fournir gratuitement plus d'un million et demi de flacons de médicaments. Plus de 30 millions de personnes ont ainsi été soumises à un dépistage de la maladie du sommeil et plus de 170 000 patients ont pu recevoir gratuitement un traitement qui leur a sauvé la vie.

ACTION

Le partenariat MDR-TB de Lilly France

Le partenariat Lilly MDR-TB est une initiative prise par le groupe Lilly depuis 2003, pour tenter d'enrayer l'expansion de la tuberculose multi-résistante (TB-MR). En collaboration avec l'OMS, ce programme philanthropique s'appuie sur un transfert de technologies et de compétences dans la production d'antibiotiques, l'intensification de la veille sanitaire et des programmes de formation des soignants à la prévention.

La TB-MR est une maladie qui affecte les pays en voie de développement (Chine, Inde, Afrique du Sud et aussi Russie), et tue plus de 150 000 personnes chaque année. Lilly a déjà contribué à hauteur de 135 millions de dollars pour ce programme.

En France, l'usine de production en Alsace est très engagée dans ce programme, en partenariat avec une ONG au Sénégal et un centre de formation en soins infirmiers.

ACTION

Accord sur la préparation à la retraite de Boiron

Convaincu de l'importance de préparer le départ à la retraite de ses salariés, le groupe Boiron a mis en place, dès 1977, un dispositif facultatif de préparation à la retraite. Cet accord d'entreprise offre la possibilité aux salariés, quatre années avant leur départ à la retraite, de réduire progressivement leur temps de travail, afin de faciliter le passage de l'activité salariée à la retraite. Cet accord permet de quitter progressivement des emplois à forte pénibilité, tout en facilitant la transmission du savoir-faire des salariés au sein même de l'entreprise.

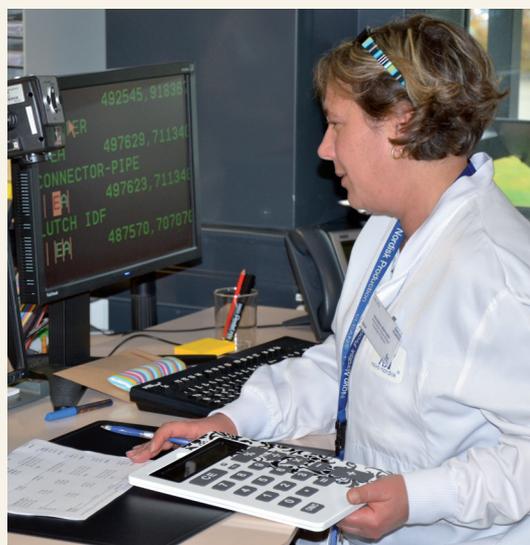
La réduction du temps de travail s'organise par paliers, en accord avec le responsable de service. Cet accord est financé par prélèvement sur l'intéressement des salariés aux gains de productivité. Près de 99 % des salariés de Boiron France éligibles à cet accord l'utilisent aujourd'hui.

ACTION

Un exemple de maintien dans l'emploi d'une personne handicapée à l'usine de Novo Nordisk de Chartres

Christine Buffard, assistante executive manager employée depuis vingt ans à l'usine de production de Novo Nordisk de Chartres, souffre d'une maladie dégénérative des nerfs optiques depuis seize ans. Son champ visuel se restreint inexorablement. Tout l'enjeu de Novo Nordisk a été de trouver des solutions pour adapter son poste afin qu'elle puisse conserver son emploi. En lien avec la médecine du travail, HandiEM et le Service interrégional d'appui aux adultes déficients visuels (SIAD), son poste de travail a été aménagé.

Elle dispose de matériels et de logiciels informatiques adaptés. Ses horaires de travail ont aussi été modifiés. Ainsi, elle a repris le travail à temps partiel, plus précisément le matin, un moment plus favorable pour la vision. Le processus est très long : patience et soutien de la part du management et des collaborateurs sont indispensables. Novo Nordisk, par cette action concrète, montre son engagement pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

**ACTION**

Une Charte des Achats Responsables au LFB

Dans le cadre de sa démarche RSE, le LFB a signé, fin 2010, la Charte des Bonnes Pratiques entre Grands Donneurs d'Ordre et PME, initiative promue par la Médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance et la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF). Cette Charte définit 10 bonnes pratiques, qui vont du principe d'éthique des affaires à l'intégration des problématiques environnementales. Ces pratiques forment les bases d'une relation de confiance, d'un dialogue mieux construit et durable pour un bénéfice mutuel.

Le LFB a ainsi mis en place un processus de médiation et défini 18 actions qui répondront à l'ensemble des engagements d'ici à mi-2013. Ces actions s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue qui permettra au LFB de consolider son processus achats, sa gestion des risques, grâce à une collaboration améliorée avec ses fournisseurs, et de s'orienter progressivement vers l'intégration systématique des paramètres de RSE dans ses achats.

Un comité de pilotage, coprésidé par le Médiateur et la CDAF, se tient deux fois par an et les entreprises signataires sont évaluées dans un premier temps par la Médiation, avant d'être à terme auditées par un organisme mandaté.

QUELQUES ACTIONS RSE DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT

ACTION

L'adhésion à l'UEBT des Laboratoires Expanscience

Expanscience devient membre de l'Union pour le BioCommerce Éthique (UEBT) et réaffirme ainsi son engagement en faveur de la biodiversité. Émanation de l'ONU, l'UEBT est une association internationale qui promeut des pratiques éthiques d'approvisionnement en ingrédients issus de la biodiversité.

Cette adhésion constitue la reconnaissance du travail déjà effectué par Expanscience et un engagement pour atteindre ses objectifs de Responsabilité Sociétale d'Entreprise fixés à horizon 2015. À savoir : déployer un plan d'actions sociétales sur 100 % de ses filières d'approvisionnement végétal.

Adhérer à l'UEBT constitue une démarche pionnière dans le secteur pharmaceutique.

ACTION

2011 : année de l'éco-mobilité pour Pfizer France

Dans le cadre de son programme développement durable, Pfizer France a identifié, pour chacun de ses sites, des actions concrètes et adaptées aux besoins de ses collaborateurs, afin de les encourager à utiliser des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Par exemple, le site de Paris s'est inscrit sur la plateforme de covoiturage de Montrouge, appelée "comontrouge" (une déclinaison de covoiturage.fr).

Le site d'Amboise a, quant à lui, déployé les actions identifiées suite à un diagnostic "Nos habitudes de déplacement" réalisé en 2010. En particulier :

- les lignes et horaires des cars, bus et trains ont été mis à disposition sur l'intranet du site industriel ;
- de nouveaux vélos ont été mis à disposition pour circuler librement sur le site industriel ;
- le positionnement des abris "2 ou 3 roues" sur le parking a été revu pour répondre aux besoins des utilisateurs actuels... et motiver les futurs cyclistes ou motards !
- "MyCarPool", un outil de covoiturage convivial, a été créé pour faciliter la mise en relation des personnes.

La semaine de la mobilité, organisée du 16 au 22 septembre 2011, a été une excellente opportunité pour utiliser, sans modération, les outils mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs de Pfizer en France.

ACTION

La dématérialisation chez B. Braun Medical

L'informatisation des flux d'informations est devenue un enjeu stratégique de la santé, pour améliorer la traçabilité du circuit du médicament et optimiser le coût des procédures d'achat - appels d'offre, commandes ou factures. Elle présente également des bénéfices écologiques (réduction des consommations papier, des émissions de CO₂...). Fidèle à sa signature, Sharing Expertise, B. Braun Medical est engagé aux côtés de ses clients dans cette démarche. Les réponses à appels d'offre sont dématérialisées et les commandes EDI favorisées.

Par ailleurs, les catalogues de produits sont transmis via la plateforme d'achats des CHU et le Groupe travaille activement à la mise en place de l'e-facture. Cette démarche concourt à la performance hospitalière et l'inscrit bien dans la durabilité.

ACTION

Ipsen et l'éco-conception des emballages

Le site industriel du Groupe Ipsen de Dreux a initié un projet d'éco-conception des emballages en 2010. Tout d'abord, les principales parties prenantes du site ont suivi une formation, puis un diagnostic a été réalisé sur deux jours par un consultant externe. La formation et ce diagnostic ont permis de sensibiliser différents secteurs.

Le plan d'action issue de cet audit a été mis en œuvre en 2011, avec notamment l'achat d'un logiciel permettant la modélisation des packagings et ainsi une meilleure répartition des cartons sur la palette et des étuis dans les cartons.

D'autres actions, comme l'optimisation du grammage des étuis, la réalisation d'études pour avoir un blister unique et pour envisager une solution de packaging en carton recyclé, ont été réalisées en 2011.



QUELQUES ACTIONS RSE DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT

ACTION

Une démarche expérimentale HQE pour l'unité de Biotechnologie des Anticorps des Laboratoires Pierre Fabre

L'Unité de Biotechnologie des Anticorps des Laboratoires Pierre Fabre, située à Saint-Julien-en-Genevois, assure la production de lots précliniques et cliniques de produits de biotechnologie. L'entreprise est un des leaders en France dans ce domaine, disposant d'un continuum entre la recherche, le développement et la production de lots cliniques.

La construction de cette unité s'est inscrite dans une démarche expérimentale de Haute Qualité Environnementale (HQE). Cette démarche se traduit par une gestion des impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur (énergie, déchets, eau...) et la création d'un environnement satisfaisant pour le confort et la santé des usagers (confort acoustique, hygrothermique, qualité de l'air...).

Cette construction a été menée en cohérence avec les actions des Laboratoires Pierre Fabre pour protéger les ressources naturelles et réduire leur empreinte environnementale.

ACTION

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Baxter

La réduction des émissions de GES est l'une des neuf priorités de Baxter en termes de développement durable.

En 2010, Baxter a réduit ses émissions de GES de 29 % par rapport à 2005.

Les trois facteurs d'émissions les plus importants sont : la chaîne logistique (38 %), la livraison des produits (25 %) et la fabrication (24 %).

Le développement de nouveaux produits rentre dans une analyse de cycle de vie qui intègre ce programme de réduction des émissions de GES. Déjà deux produits Baxter ont reçu l'écolabel Carbon Trust qui reconnaît la performance environnementale des produits réduisant leurs émissions de GES.

ACTION

Le bilan carbone de Janssen

En application de l'article 75 de la loi Grenelle 2, Janssen a complété son premier bilan carbone pour les activités liées au siège et à son site de production en France. En plus des scopes 1 et 2 concernés par la réglementation, Janssen a choisi d'inclure le scope 3 dans son bilan carbone, afin de bien identifier ses activités émettrices de gaz à effet de serre.

Ce premier bilan a permis d'établir une base de référence pour mesurer l'évolution de la performance environnementale, mais aussi d'identifier les postes principaux contribuant à l'empreinte carbone afin d'établir un plan d'actions sur 2012.

Cette initiative a également fortement contribué à la sensibilisation des équipes sur le bilan carbone, les activités qui l'impactent, et les indicateurs de mesure à suivre.

ACTION

Le bilan carbone de Biocodex

Dans la continuité de sa démarche de développement durable, Biocodex a réalisé son bilan carbone afin de connaître dans son activité, les principaux postes générateurs de gaz à effet de serre. L'entreprise a choisi de prendre le spectre le plus large possible, allant de l'approvisionnement des matières premières jusqu'à la destruction des emballages mis sur le marché, en passant par l'acheminement des produits finis dans le monde entier selon les différents modes de transport.

Au-delà de la comptabilité carbone, ce projet a été un levier important pour mettre en œuvre un plan d'actions à portée environnementale et économique.





La Fondation des Entreprises du Médicament

La Fondation des Entreprises du Médicament est administrée par un Comité Exécutif composé de 11 membres, répartis en 2 collèges :

6 membres issus du “fondateur” Les Entreprises du Médicament

- Le Président de la Fondation : Dominique Mangeot
- Le Président des Entreprises du Médicament : Christian Lajoux
- Le Président du Comité RSE : Jean-Noël Bail
- Le Directeur Général du Leem : Philippe Lamoureux
- Le Directeur de la Communication du Leem : Eric de Branche
- Le Secrétaire permanent du Codeem : Ingrid Callies

5 personnalités qualifiées

- Jean Lafond
Président de “Vaincre la Mucoviscidose” et représentant du Collectif inter-associatif sur la santé
- Pierre-André Wiltzer
Ancien Ministre et ancien Président de l’Agence Française pour le Développement
- Marie-Christine Ouillade
Membre du Conseil d’Administration de l’AFM
- Docteur Pierre Chauvin
Directeur de recherche Inserm Equipe DS3
(Déterminants sociaux de la santé et du recours aux soins)
- Une nomination en attente

Une déléguée générale

- Delphine Caroff

Dons et subventions de la Fondation des Entreprises du Médicament en 2011

Associations	Montant
ADNA	15 000 €
Alliance Maladies rares	25 000 €
Arcat	10 000 €
Aurore-UNAFAM 68	10 000 €
Le COMEDE	10 000 €
Etincelle	30 000 €
Eurordis	55 000 €
France Parkinson	3 000 €
Ikambéré	10 000 €
IM Chroniques Associés (ICA)	40 000 €
Jeunes Solidarité Cancer	10 000 €
Maladies Rares Info Services	10 000 €
La Marmite	10 000 €
McCune-Albright	10 000 €
Orphanet	100 000 €
Les Petits Bonheurs	10 000 €
Primo Levi	10 000 €
Unapecle - ISIS	14 000 €
URACA	15 000 €
TOTAL	397 000 €

Entreprises membres du Comité RSE

- ABBOTT FRANCE
- B BRAUN MEDICAL
- BAXTER
- BAYER SANTE
- BIOCODEX
- BOIRON
- BRISTOL-MYERS SQUIBB
- CEPHALON FRANCE
- CSL BEHRING
- CYCLOPHARMA
- EXPANSCIENCE
- GLAXOSMITHKLINE
- IPSEN PHARMA
- JANSSEN
- LFB
- LILLY FRANCE
- MERCK SANTE
- MSD FRANCE
- NOVARTIS PHARMA
- NOVO NORDISK
- PFIZER
- PIERRE FABRE
- ROCHE
- SANOFI
- STRADIS

GLOSSAIRE & LIENS UTILES

ADAPT	■ Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
AFLAR	■ Association Française de Lutte Anti-Rhumatismale
AFSSAPS	■ Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé
AMM	■ Autorisation de Mise sur le Marché
ANSES	■ Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
CA	■ Chiffre d'Affaires
CADF	■ Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France
CEP	■ Contrat d'Études Prospectives
CFA	■ Centre de Formation d'Apprentis
CHMP	■ Centrale Humanitaire Médico-Pharmaceutique
CHSCT	■ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CHU	■ Centre Hospitalier Universitaire
CODEEM	■ Comité de Déontovigilance des Entreprises du Médicament
COPPEM	■ Comité de Parties Prenantes des Entreprises du Médicament
CQP	■ Certificat de Qualification Professionnelle
CSIS	■ Conseil Stratégique des Industries de Santé
DASRI	■ Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDP	■ Dispositions Déontologiques Professionnelles
DPM	■ Directeurs de la Pharmacie et du Médicament
EFPIA	■ European Federation for Pharmaceutical Industries and Associations (Fédération Européenne des Industries du Médicament)
FIIM ou IFPMA	■ Fédération Internationale des Industries du Médicament
GES	■ Gaz à Effet de Serre
HANDI-EM	■ Handicap Entreprises du Médicament
HAS	■ Haute Autorité de Santé
HQE	■ Haute Qualité Environnementale
HQSE	■ Hygiène, Qualité, Sécurité, et Environnement
IFIS	■ Institut de Formation des Industries de Santé
MAEE	■ Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MNU	■ Médicaments Non Utilisés
OCDE	■ Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OIF	■ Organisation Internationale de la Francophonie
OMS	■ Organisation Mondiale de la Santé
ONG	■ Organisation Non Gouvernementale
ONU	■ Organisation des Nations Unies
ONISEP	■ Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions
OPCA	■ Organisme Paritaire Collecteur Agréé
PED	■ Pays en Développement
PNRM	■ Plan National sur les Résidus de Médicaments dans l'eau
PQMD	■ The Partnership for Quality Medical Donations
PU-AMI	■ Première Urgence - Aide Médicale Internationale
RSE	■ Responsabilité Sociétale des Entreprises
TB-MR	■ Tuberculose multi-résistante
TULIPE	■ Urgence et Solidarité Internationale des Entreprises de Santé
UEBT	■ Union pour le BioCommerce éthique

Actions RSE des Entreprises du Médicament (liste non exhaustive)

- Abbott** ■ <http://www.abbott.fr/abbott/Mieux-connaître-Abbott/Une-entreprise-citoyenne.aspx>
- Astrazeneca** ■ <http://www.astrazeneca.fr/AstraZenecaFrance/responsabilite.asp>
■ <http://www.astrazeneca.com/responsibility/>
- Bayer** ■ <http://www.bayer.com/en/sustainable-development-reports.aspx>
■ <http://www.bayer.fr/75-presentation>
- Baxter** ■ http://www.baxter.fr/entreprise_citoyenne/developpement_durable/engagement_baxter.html
- B-Braun** ■ <http://www.bb Braun.fr/cps/rde/xchg/cw-bbraun-fr-fr/hs.xsl/company.html>
- Biocodex** ■ <http://vdocx.biocodex.com/biocodex/easysite/go/03n-00001c-00c/fr/developpement-durable/enjeux>
- Boehringer Ingelheim** ■ <http://www.boehringer-ingelheim.fr/laboratoire-pharmaceutique/engagements/index.jsp>
- Boiron** ■ http://www.boiron.fr/hm/Public/politique_sociale.htm
- Bristol-Myers Squibb** ■ <http://www.bmsfrance.fr/Notre-demarche.html>
- Cephalon** ■ <http://www.cephalon.com/our-responsibility/our-responsibility.shtml>
- Daïchi Sankio** ■ <http://www.daiichisankyo.com/csr/index.html>
- Expanscience** ■ <http://www.expanscience.com/developpement-durable>
■ <http://www.expanscience.com/engagements/fondation-mustela>
- GSK** ■ <http://www.gsk.com/responsibility/>
■ <http://www.fondation-gsk.org/>
- Ipsen** ■ <http://www.ipsen.com/fr/vision-mission-et-valeurs>
■ <http://www.ipsen.com/fr/la-fondation-en-bref>
- Janssen** ■ <http://www.jnj.com/connect/caring/>
- LFB** ■ http://www.lfb.fr/fr/notre_engagement_ethique.html
- Lilly** ■ <http://www.lilly.fr/rse/index.cfm>
■ <https://www.institutlilly.com/institutlilly/>
- Merck Serono** ■ http://www.merck.fr/fr/company/the_merck_group/responsibility/responsabilite.html
- MSD France** ■ <http://www.msd-france.com/content/corporate/about/citoyenintro.html>
- Novartis** ■ <http://www.novartis.fr/a-propos/citoyennete-d-entreprise/citoyennete-d-entreprise.shtml>
- NovoNordisk** ■ <http://annualreport2009.novonordisk.com/environment.aspx>
- Pierre Fabre** ■ <http://www.fondationpierrefabre.org/>
■ http://www.pierre-fabre.com/homepage/0,4157,2072_0_0_fr_FR_0,00.html?vid=11977375
- Pfizer** ■ <http://www.pfizer.fr/responsabilite.aspx>
■ <http://www.pfizer.com/responsibility/>
- Roche** ■ http://www.roche.fr/portal/roche-fr/cms2_notre_engagement_citoyen_
■ <http://www.fondationroche.org/portal/eipf/france/fondation/fondationroche/home>
- Sanofi** ■ http://www.sanofi.com/responsabilite/vision_rse/vision_rse.aspx
■ <http://reportingrse.sanofi.com/web/>
- Solvay** ■ http://www.solvay.fr/FR/developpement_durable/developpement_durable.aspx
- Takeda** ■ http://www.takeda.com/csr/overview/article_881.html

LEEM - 88 RUE DE LA FAISANDERIE - 75782 PARIS cedex 16
T. 33(0)1 45 03 88 88 - www.leem.org

leem
LES ENTREPRISES
DU MÉDICAMENT

Imprimé sur du papier 100% recyclé.

Contact Leem : Delphine Caroff, Responsable Pôle RSE, dcaroff@leem.org
Rédaction : Cathy Crochet et Delphine Caroff.
Conception graphique - Réalisation : Cometis pour la Direction de la Communication du Leem.
Crédits photo : GraphicObsession, Shutterstock, La Netscouade.

